

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AGENCE REPARAT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>57 AVENUE RAYMOND POINCARÉ 19130 OBJAT</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>4 2 9 9 5 2 7 8 1 0 0 0 1 2</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31 01 01 912101215</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Écarts de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	375
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise		SAS AGENCE REPARAT		Néant ☐ *		
				Exercice N 30092025		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :150000..)			DA	150000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	15000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	15000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	181995	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	99176	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	461171	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	139360	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	3269	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	36393	
	Dettes fiscales et sociales			DY	178024	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	427741	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	784788		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1245960		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	764117	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1.3 Annexe

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 30/09/2025



Table des matières

Table des matières	1
Principes, règles et méthodes comptables	2
Règles générales	2
Immobilisations corporelles et incorporelles	2
Amortissements	3
Créances	3
Faits caractéristiques de l'exercice	3
Événements principaux	3
Informations relatives au bilan	4
Actif	4
Immobilisations incorporelles	4
État de l'actif immobilisé	5
Tableaux des amortissements	6
Immobilisations financières	6
Stocks	7
Produits à recevoir	7
Créances	8
Passif	9
Capitaux propres	9
Dettes financières et autres dettes	10
Charges à payer	11



Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables en vigueur à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Règles générales

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques de l'exercice

Événements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.



Informations relatives au bilan

Actif

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



État de l'actif immobilisé

Immobilisations		Début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Installations, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	-



Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	32 327	13 571	-	-	-	45 898
Corporelles	110 318	16 881	-	-	-	127 200
Financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	142 645	30 453	-	-	-	173 098

Immobilisations financières

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Financières	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	-



Stocks

Les Stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais de transport.

Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	-



Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		375	375	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		77 787	77 787	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	9 171	9 171	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		5 000	5 000	-
Débiteur divers		-	-	-	
Charges constatées d'avance			2 034	2 034	-
TOTAL			94 367	94 367	-



Passif

Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	150 000	-	-	150 000
Primes, réserves et écarts	204 207	7 789	-	211 996
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	47 789	51 388	-	99 176
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	401 996	59 176	-	461 172



Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	32 665	8 591	24 074	-
- A + d'1 à l'origine	6 745	10 147	-3 402	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	36 393	36 393	-	-
Personnel et comptes rattachés	111 563	111 563	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	21 156	21 156	-	-
Impôts sur les bénéfices	16 762	16 762	-	-
TVA	25 457	25 457	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	3 087	3 087	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	3 269	3 269	-	-
Autres dettes	427 742	427 742	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	99 950	99 950	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	784 789	764 118	20 671	-



Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	20 451
Charges sociales provisionnées	5 764
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	12 500
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	91 112
Sécurité sociale	502
Autres charges fiscales	2 236
Divers	-
TOTAL	132 566

AGENCE REPARAT
Société par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 57, Avenue Raymond Poincaré
19130 OBJAT
429 952 781 RCS BRIVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 DÉCEMBRE 2025

PROPOSITION DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 99 176,42 euros de la manière suivante :

- à la dotation du compte Autres réserves à hauteur de 76 953,42 euros,
- à titre de dividendes à hauteur de 22 223,00 euros soit 222,23 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 223,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

- l'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

. soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

. soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

- les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos	Dividendes bruts*	Dividendes bruts par action*
30/09/2022	40 000 euros	400 euros
30/09/2023	40 000 euros	400 euros
30/09/2024	40 000 euros	400 euros
*Dividende éligible à l'abattement de 40% visé 158.3.2 du CGI		

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

